

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 02 juin 2022

Séance Ordinaire 18 heures 45

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de convocation : **mardi 24 mai 2022**

LE 02 juin 2022 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de NEAU Bernard, Maire.

PRESENTS : Bernard NEAU, Georges PAPEGAY, Agnès REY, Marie-Anne GUICHARD, Pauline CHABOT, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Thimothée BLANC, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Geneviève GIVAUDAN, Laurence DUVOULDY

REPRESENTES : Alain MONTAY, Jean-Christophe SIMON

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Georges PAPEGAY

Délibérations du conseil :

DE 2022 45- Commissions communales à l'unanimité :

- DECIDE la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

Urbanisme, travaux, appel d'offres, projets, Voirie, réseaux MAPA, environnement	Georges Papegay	Alain Montay
		Jean-christophe Simon
		Jean-hubert Ferret
		Agnès Rey
		Thierry Juestz d'Ynglemare
		Michelle Jolivet
		Pauline Chabot
		Thimothée Blanc

Animations culturelles, bibliothèque Communication et information	Marie-Anne Guichard	Michelle Jolivet
		Audrey Belhia
		Thimothée Blanc
		Laurence Duvouldy
		Georges Papegay
		Geneviève Givaudan
		Pauline Chabot

Finances et ressources humaines	Agnès Rey	Alain Montay
		Bruno Baillon
		Audrey Belhia
		Michelle Jolivet
		Thimothée Blanc
		Marie-Anne Guichard
		Georges Papegay
		Geneviève Givaudan
		Jean-Christophe Simon
		Pauline Chabot

Affaires sociales / jeunesse et sport	Marie-Anne Guichard	Michelle Jolivet
		Audrey Belhia
		Georges Papegay
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot
		Laurence Duvouldy
		Genevieve Givaudan

Prévention, sécurité	Agnès Rey	Jean-christophe Simon
		Laurence Duvouldy
		Georges Papegay
		Thierry Juestz d'Ynglemare
		Jean-hubert Ferret
		Pauline Chabot

Développement du petit patrimoine	Georges Papegay	Michelle Jolivet
		Agnès Rey
		Marie-Anne Guichard
		Thierry Juestz D'Ynglemare
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Geneviève Givaudan

APPEL D'OFFRES	Titulaires	Suppléants
	Bernard NEAU	Jean-christophe SIMON
	Alain MONTAY	Agnès REY
	Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE	Thimothée BLANC

DE 2022 46- Désignation des délégués au SYME à l'unanimité :

- **Désigne :**

- Délégué titulaire : Georges PAPEGAY
- Délégué suppléant : Jean-christophe SIMON

DE 2022 47- Délégations aux Maires, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à M. NEAU Bernard, Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000€ HT;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa

de l'article L213-3 de ce même code pour toute les zones du PLU.

- D'exercer, au nom de la commune et pour toute les zones, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme.

- **AUTORISE** M. Georges PAPEGAY 1er adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement justifié de ce dernier.

DE 2022 48- taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints à l'unanimité :

- **FIXE** au taux maximal soit 32.1% le taux de l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut en vigueur conformément aux nouvelles dispositions
- **FIXE** à 10.7% le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut en vigueur.

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	1 248.49€
1 ^{er} adjoint	416.17€
2 ^{ème} adjoint	416.17€
3 ^{ème} adjoint	416.17€
Total	2 497€

DE 2022 49- Convention natation à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Larnage pour l'enseignement de la natation pour l'année 2022 pour les élèves de cycle 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 40€ par élève pour le paiement des séances de la piscine.

DE 2022 50- Délégué au communes forestières à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués les suivants :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Georges PAPEGAY	Jean-Christophe SIMON

DE 2022 51- Election des délégués au Conseil d'Ecole à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour le conseil d'école :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Agnès REY	Audrey RESSEGAIRE

DE 2022 52- Désignation de délégué au SMAVD et à la Bibliothèque municipale à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués sont les suivants au SMAVD :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Jean-Christophe SIMON	Georges PAPEGAY

- **DESIGNE** les délégués sont les suivants à la bibliothèque municipale :

Déléguée Titulaire	Déléguée suppléant
Marie Anne GUICHARD	Michelle JOLIVET Laurence DUVOULDY

DE 2022 53- Plan de formation des agents 2022-2024 à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan pluriannuel de formation, pour les années 2022-2024
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget communal
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

DE 2022 54- Appel à projet d'action culturelle 2022 à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention auprès du Département de 50% soit la somme de 302.49€ pour un montant de dépenses de 604.98€.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DE 2022 55BIS- Création de poste contractuel pour l'agence postale à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour l'accueil de l'agence postale pour une période de 6 mois allant du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022 inclus.

- **PRECISE QUE** cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat unique d'insertion avec pôle emploi

La séance est levée à 19h50

LE MAIRE
Bernard NEAU

